

ainsi l'importance réelle de chaque objet, on traite sérieusement les choses futiles et frivoles, légèrement les objets sérieux : les "fantaisies," celles-là même qui semblent être peu coûteuses, absorbent petit à petit une grande partie de l'argent dont on peut disposer et l'on arrive insensiblement, soit à retrancher les dépenses nécessaires et sensées, soit à augmenter sa part aux dépens d'autrui.—*La Gazette de Joliette.*

RECETTES

Mastic pour les vitres.

On pulvérise du blanc d'Espagne, on y ajoute en très petite quantité de l'huile de lin, on pétrit le tout ensemble dans un vase creux ou sur une table de marbre ou de bois, soit avec une spatule, soit avec un pilon, même avec une lame de couteau ronde du bout, si l'on ne prépare qu'une très petite quantité de mastic, jusqu'à ce que le blanc et l'huile forment une pâte parfaitement homogène et assez ferme. Si l'on en prépare une certaine quantité, comme deux livres de blanc avec la quantité d'huile suffisante, on peut, pour faire ce mélange, le frapper en le repliant souvent sur lui-même, avec un marteau ou un rouleau à pâtisserie. Lorsque le mélange est parfait, on l'emploie au moyen d'une lame de couteau qui ne ploie pas. On doit mettre le moins de mastic possible sur les vitres, et cependant il faut qu'il intercepte bien l'introduction de l'eau.

Ce mastic peut être employé à boucher des disjoints et des fentes dans du bois, comme dans des volets, des tables communes, des portes, etc. On peut aussi réparer provisoirement des soudures endommagées à des arrosoirs ou autres vases qui ne reçoivent que de l'eau froide. Pour le conserver, on l'enveloppe dans de la toile cirée, mais il vaut mieux n'en faire que ce dont on a besoin, parce que le mélange est facile à faire. Ce mastic durcit beaucoup à l'air en séchant.

Mastic pour tuyaux en métal.

On fait fondre du suif et on met dedans de la chaux vive en poudre jusqu'à consistance de mortier ; on en met sur de la flasse et on lie bien autour du tuyau. Ce mastic ne craint pas l'humidité et il est dur comme une pierre.



SOUSSIONS.

DES SOUSSIONS adressées au soussigné à Ottawa et endossées "Soumission pour un phare flottant à la Traverse," seront reçues jusqu'au 10 Avril prochain, pour le noliement, pour une ou plusieurs saisons, au choix du Département, d'une Golette n'ayant pas plus que 3 ans et entre 60 et 80 tonneaux enregistrés, pour être employée comme Phare Flottant à la Traverse, Fleuve St-Laurent.

Les soumissionnaires donneront de pleins détails du grément et l'âge du navire offert, où il est à présent, et quand disponible pour le service.

WM. SMITH,
Député Ministre de la Marine.

Ministère de la Marine, }
Ottawa, 2 mars 1888. }
5 avril 1888.

A VENDRE

BETAIL AYRSHIRE,
COCHONS BERKSHIRES,
VOLAILLES PLYMOUTH ROCK
S'adresser à
M. LOUIS BEAUBIEN,
16, Rue St Jacques, MONTREAL

CANADA, }
PROVINCE DE QUEBEC, } COUR SUPERIEURE.
District de Kamouraska.
No. 1030.

Le dix-sept mars mil huit cent quatre-vingt-huit.

HENRY AUSTIN BÉDARD, de la cité de Québec, comptable, en sa qualité de curateur dûment élu en justice aux biens de J. Albert Dufresne, de Cacoua, failli,

Demandeur,

vs.

THÉODORE MARQUIS, commis, et J. ALBERT DUFRESNE, marchand, tous deux de St George de Cacoua,

Défendeurs.

Il est ordonné au Défendeur J. Albert Dufresne de comparaître dans les deux mois.

PELLETIER & PERRAULT,
P. C. S.

5 avril 1888.—2

CANADA, }
PROVINCE DE QUEBEC, } COUR SUPERIEURE.
District de Kamouraska.
No. 1041.

JOSEPH RIOUX, marchand, de la paroisse de Trois-Pistoles, dans le District de Kamouraska,

Demandeur,

vs.

ODILON ROY DIT LAUZON, cultivateur, de la paroisse de Ste Françoise, dans le dit District,

Défendeur.

Il est ordonné au Défendeur de comparaître dans les deux mois.

Fraserville, ce 29 mars 1888.

PELLETIER & PERRAULT,
P. C. S.

5 avril 1888.—2

CANADA, }
PROVINCE DE QUEBEC, } COUR SUPERIEURE.
District de Kamouraska.
No. 1042.

JOSEPH RIOUX, marchand, de la paroisse de Trois-Pistoles, dans le District de Kamouraska,

Demandeur,

vs.

DENIS FOURNIER, cultivateur, de la paroisse de St Mathieu, dans le District de Rimouski,

Défendeur,

Il est ordonné au Défendeur de comparaître dans les deux mois.

Fraserville, ce 29 mars 1888.

PELLETIER & PERRAULT,
P. C. S.

5 avril 1888.—2

Ferme-modèle du Collège de Ste-Anne.

A vendre à la ferme-modèle du Collège de Ste-Anne: Veaux Ayrshires, avec ou sans pedigree. S'adresser à

JOSEPH ROY, Chef de pratique.

29 mars 1888.

AVIS.

Je soussigné informe qu'à l'avenir je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom chez les marchands ou ailleurs, sans une autorisation par écrit ou verbale de ma part.

DANIEL LEBEL, cultivateur,
Ste Anne de la Pocatière.

Ste Anne de la Pocatière, 29 mars 1888.—1